

## Sommaire

Préserver les sols pour limiter le changement climatique !?

L'outil Obligation Réelle Environnementale (ORE)

Fonds friches : des porteurs de projets toujours au rendez-vous

La gestion économe du foncier : comment l'État accompagne les collectivités ?

Quelle consommation d'espace en 2019 en Région ?

Les rives de la Haute Deûle à Lille : labellisation du premier écoquartier « étape 4 » des Hauts-de-France

## Ressources

L'ADULM investit le sujet de la densité

## ÉDITO

« On ne peut plus faire comme avant ! »

Voilà les mots qui ont été prononcés par le Premier ministre Jean CASTEX, lors de son allocution du 8 janvier 2022 à Amiens pour évoquer le sujet de l'artificialisation des sols.

Il s'agit de « concilier l'urgence climatique et tout ce que cela implique dans la lutte contre l'artificialisation des sols » et « le développement des activités économiques ».

« L'artificialisation des sols augmente quatre fois plus vite que la population dans notre pays ! ». Il faut arrêter avec « la facilité » qu'est cette pratique, car elle n'est pas anodine en aggravant « l'augmentation de la vacance dans les villes centres ».

Le Premier ministre reconnaît cependant que « la somme des contraintes complique le recyclage foncier y compris la question des coûts ».

Et c'est pour cela que l'État s'engage, notamment avec l'outil du fonds friches « qui permet de prendre en compte la charge financière du recyclage foncier » ; ce fonds a connu un franc succès lors des deux premières éditions des appels à projets lancés en 2021 et ne va pas en rester là ; ce que vous découvrirez dans l'un de nos articles.

« Avec ce fonds, on évite de toucher aux sols agricoles et naturels, on les préserve, on réinvestit l'existant », « ça donne des résultats visibles ! » Le Premier ministre ajoute : « il faut abandonner les vieilles recettes d'hier : il existe une dimension qualitative, une dimension d'innovation urbaine : il s'agit de construire un nouveau modèle de développement de territoire. Nous devons tous évoluer. »

Les services et opérateurs de l'État s'engagent pour simplifier l'intervention et accompagner (apport d'aides, accompagnement), les collectivités, et la population.



voir la vidéo complète de l'intervention du Premier ministre  
<https://www.dailymotion.com/video/x86ybt4>

Directeur de publication

L. Tapadinhas , Directeur régional  
de l'environnement de l'aménagement  
et du logement des Hauts-de-France

ISBN : 978-2-11-162857-1

Rédaction

DREAL Hauts-de-France  
Service Energie Climat Logement  
Aménagement du Territoire  
Pôle Aménagement des territoires  
avec la participation du Service Eau et Nature  
DDTM du Nord

Conception graphique et illustrations

DREAL Hauts-de-France/Mission communication  
Crédits photo :  
DREAL Hauts-de-France - C. Bujwol  
Adobestock

# Préserver les sols pour limiter le changement climatique !?



Mihail - AdobeStock

Quel lien existe-t-il entre la préservation du foncier naturel, agricole et forestier et la lutte contre le réchauffement climatique ?

Lutter contre le changement climatique, c'est lutter contre ses manifestations visibles sur notre climat et ses effets sur l'activité humaine : inondations, augmentation des phénomènes climatiques extrêmes, hausse des températures, hausse du niveau de la mer, et les conséquences sur les ressources en eau, l'agriculture, le bâti ...

Il existe différents moyens ; notamment celui qui consiste à remettre dans les couches profondes du sol le carbone et les Gaz à Effet de Serre (GES) que l'industrialisation a extraits depuis des siècles (charbon, pétrole, gaz). Ces projets font la une des magazines mais peu sont aujourd'hui effectifs.

La technologie de stockage est pourtant disponible depuis que la vie existe sur notre planète : les plantes, les arbres absorbent le carbone atmosphérique, le transforment grâce à la photosynthèse en matières organiques, puis l'enfouissent dans les sols superficiel et profond.

Ce service écosystémique rendu par le sol est trop souvent ignoré ; le sol n'est pas seulement le support des activités humaines, ses fonctions sont multiples.

Préserver des sols végétalisés en bonne santé, réduire l'artificialisation et la déforestation, c'est :

- préserver les stocks de carbone existants ;
- éviter le déstockage des GES contenus dans ceux-ci et donc ne pas aggraver le dérèglement climatique.

À cela s'ajoute un certain nombre d'effets systémiques annexes rendus par les sols :

- un effet tampon en lien avec les pluies permet le captage des surplus d'eau de pluie, amoindrissant ainsi les inondations en périodes automnales et hivernales et les effets d'assèchement pendant la période estivale ;
- une réduction de perte de biodiversité ;
- un substrat pour notre alimentation et celle de la biosphère.

Ignorer le sol, le considérer comme une surface uniquement destinée à supporter nos activités est donc une erreur. Son rôle dans la lutte contre le dérèglement climatique et les conséquences qui nous touchent est de plus en plus mis en avant et pris en compte dans les études scientifiques et, désormais, dans les documents législatifs.

**POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LA STRATEGIE BAS  
CARBONE**

<https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

**L'ADEME explore  
la thématique des sols  
dans plusieurs numéros  
de sa lettre ADEME  
recherche**

<https://infos.ademe.fr/lettre-recherche/mai-2021/>

**PLUS D'INFORMATIONS  
SUR LA LOI CLIMAT  
ET RÉSILIENCE**

<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-climat-resilience>



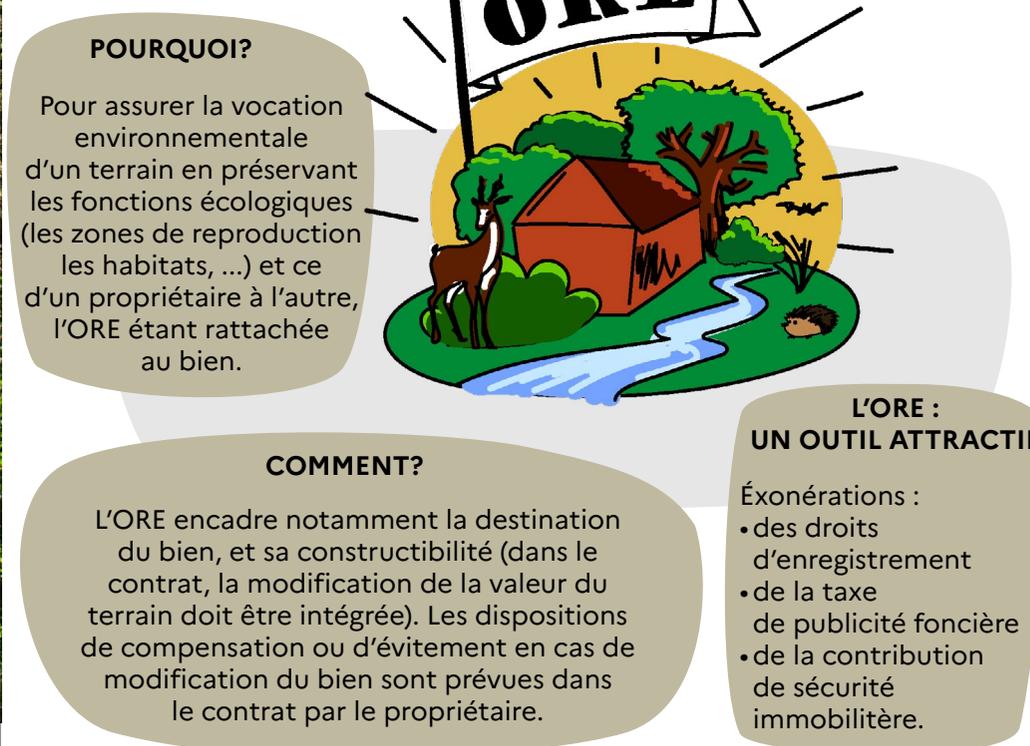
retour au sommaire 

# L'outil Obligation Réelle Environnementale (ORE)

L'ORE a été créée par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages à l'article 72, codifié à l'article L. 132-3 du Code de l'environnement.

L'obligation réelle environnementale (ORE) est un outil au service des particuliers et des collectivités qui souhaitent mettre en place des mesures pour éviter les atteintes à l'environnement.

À ce contrat de droit privé sont associés des modalités et certains avantages fiscaux à découvrir dans notre article.



Pour en savoir plus sur les ORE :

Consulter l'article sur le site de la DREAL Hauts-de-France

[https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Quand-et-comment-utiliser-une-Obligation-Reelle-Environnementale&var\\_mode=calcul](https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Quand-et-comment-utiliser-une-Obligation-Reelle-Environnementale&var_mode=calcul)

Consulter le site ERC des Hauts-de-France

<http://www.erc-hdf.fr>

Vous y trouverez entre autre, la note de la Fédération française de la biodiversité sur le sujet

<https://erc.drealnfdc.fr/wp-content/uploads/2021/03/FRB-ORE-2021.pdf>

dans le numéro 2 d'Empreinte foncière :  
« Une ORE, qu'est-ce donc? »

# Fonds friches : des porteurs de projets toujours au rendez-vous et une nouvelle dotation pour les Hauts-de-France



## LE CALENDRIER de la 2<sup>e</sup> ÉDITION

**15 juillet 2021**

Lancement de l'appel à projets 2020-2021

**1<sup>er</sup> octobre 2021**

Clôture du dépôt des candidatures

**Novembre 2021**

Sélection des projets au niveau régional

**Fin 2021 - début 2022**

Signature des conventions de subvention entre l'État et les lauréats

**Avant fin 2022**

Engagement des travaux

**Fin 2024**

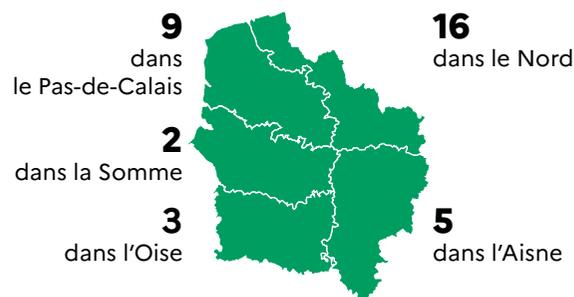
Fin des travaux/solde de l'opération

Signatures des conventions de subvention entre l'État et les lauréats

Pour mémoire, le fonds friches initié par le plan France Relance est consacré au financement du recyclage de friches et plus généralement de fonciers déjà artificialisés dans le cadre de projets d'aménagement urbain. Signe de son succès, l'enveloppe du fonds friches, initialement de 300M€, a été revalorisée à 650M€, grâce à un premier ré-abondement annoncé par le Premier ministre en mai 2021.

Une grande partie de cette dotation est entièrement territorialisée par l'intermédiaire d'appels à projets régionaux.

Dans les Hauts-de-France, le succès du premier appel à projets a permis d'apporter un appui financier à 53 projets pour un montant de 35,5 M€ (pour plus d'information sur la première édition vous pouvez vous reporter à nos deux précédentes lettres). **Pour la deuxième édition, lancée le 15 juillet 2021, 35 nouvelles opérations, réparties sur l'ensemble de la région, ont été retenues, après instruction, par le préfet de région. Elles seront accompagnées à hauteur de 27 M€ de subventions mobilisées.**



Les 35 opérations soutenues sont d'une grande diversité avec 19 projets à vocation mixte (logement et activité économique), 10 projets à vocation résidentielle (logement sociaux ou privés) et 6 projets à vocation uniquement économique (lieux de formation ou encore de surfaces pour l'accueil des entreprises et commerces).

Au total, dans les Hauts-de-France, ce sont donc 88 projets de requalification de friches qui sont soutenus à hauteur de 62,5 M€. La liste de l'ensemble des lauréats a été publiée le 19 novembre dernier sur le site du ministère de la Transition écologique.

Début janvier 2022, le premier ministre a abondé de 100 M€ supplémentaires le programme de réhabilitation des friches. L'enveloppe totale de ce « fonds friches » est ainsi portée à 750 millions d'euros.

Le Président de la République a d'ailleurs indiqué l'été dernier la pérennisation du fonds qui permettra ainsi de poursuivre l'accompagnement des territoires sur la voie du recyclage foncier sur la durée.

En 2022 les Hauts-de-France bénéficient d'une enveloppe supplémentaire de 14 M€, dont 5 M€ réservés au territoire du PACTE pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

## Plus d'informations sur les projets lauréats :

[https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/les-laureats-du-fonds-friches\\_618166#10/47.8729/1.9803](https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/les-laureats-du-fonds-friches_618166#10/47.8729/1.9803)

NB : Les montants des subventions sont mentionnés à titre indicatif pour chaque projet ; c'est au moment du conventionnement qu'ils seront officiellement validés.

## Connaître les critères d'éligibilité et les modalités de dépôt des dossiers, consulter le site internet de la DREAL Hauts-de-France

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?FRANCE-RELANCE-2eme-edition-de-l-appel-a-projet-regional-recyclage-foncier>

[retour au sommaire](#)



# La gestion économe du foncier : comment l'État accompagne les collectivités ?

ProstockStudio - AdobeStock



## Retour d'expérience de la DDTM du Nord (en bref)

Sous l'autorité du préfet, la DDTM du Nord intervient du porter à connaissance à l'approbation des documents de planification (Schémas de cohérence territoriale (SCOT) et plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)) par le biais de différents leviers :

- la connaissance en matière de consommation d'espace et d'artificialisation des sols, pour montrer que des progrès importants ont été réalisés, mais également qu'il reste des marges de progrès ;
- la réglementation qu'elle soit liée aux domaines de la planification et de l'urbanisme ou de l'habitat par exemple
- la mobilisation des acteurs territoriaux et partenaires des collectivités, dans son rôle de délégation locale de l'agence nationale de la cohésion territoriale : EPF Hauts-de-France, CAUE du Nord, Cerema, Ademe, etc.
- la pédagogie et l'échange avec les collectivités et leurs élus par le biais de colloques ou par la formalisation de partenariats.

Pour lire dans le détail l'action de la DDTM 59 en appui aux territoires, consulter l'article complet [ici](#).

Accéder aux données mises à disposition par l'Observatoire dynamique d'artificialisation du foncier (ODAF) pour le département du Nord

[https://public.tableau.com/views/odaf42/Tableaubord?%3Alanguage=fr-FR&%3Adisplay\\_count=n&%3Aorigin=viz\\_share\\_link&%3AshowVizHome=no#1](https://public.tableau.com/views/odaf42/Tableaubord?%3Alanguage=fr-FR&%3Adisplay_count=n&%3Aorigin=viz_share_link&%3AshowVizHome=no#1)

## Quelle consommation d'espace en 2019 en Hauts-de-France ?



Anton Gvozdkov - AdobeStock

En septembre 2021, le Cerema a publié les nouveaux chiffres de l'évolution annuelle de la consommation de l'espace en Hauts-de-France.

Au niveau régional, l'année 2019 montre un léger recul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Ce recul se décompose en deux phénomènes distincts :

- une baisse de la consommation d'espaces par l'activité économique en 2019 par rapport aux années précédentes (-10%), alors même que l'emploi est reparti à la hausse en 2019 et le chômage est à son plus bas niveau depuis 2008.
- une augmentation légère de la consommation d'espaces par l'habitat en 2019 par rapport à 2018. Cette tendance est décorrélée du niveau de construction de logements en diminution depuis 2017.

### ATTENTION :

Les données produites concernent la période ayant précédé la crise sanitaire liée à la Covid. Cette crise semble avoir provoqué d'importants changements, à court terme (arrêt des chantiers, diminution de l'activité...) ou à moyen terme (augmentation du télétravail par exemple). Il est donc délicat de prévoir la trajectoire future du rythme de consommation d'espaces.

Les grands chiffres à retenir :

**1 490 hectares**

c'est la consommation d'espaces en 2019 dans la région Hauts-de-France d'après l'observatoire national

**-28 %**

c'est la baisse constatée sur un pas de temps de 10 ans

**+6,7 %**

c'est l'augmentation de la consommation d'espaces depuis 2016

[retour au sommaire](#)



# Les rives de la Haute Deûle à Lille : labellisation du premier écoquartier « étape 4 » des Hauts-de-France



Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du logement, a officiellement décerné le 21 janvier dernier les labels EcoQuartier aux projets lauréats en 2021.

17 projets d'aménagement se sont vus récompensés au terme de cette 9<sup>e</sup> campagne de labellisation et 25 projets ont adhéré à la charte EcoQuartier.

**En Hauts-de-France, 2 projets ont été labellisés :**

- dans l'Aisne, à Ressons-le-Long, l'écoquartier la Trésorerie a été labellisé « étape 2 » (écoquartier en chantier) 🌿 🌿
- dans le Nord, à Lille, l'écoquartier des rives de la haute Deule a été labellisé « étape 4 » (écoquartier confirmé) 🌿 🌿 🌿 🌿

Le projet d'aménagement des glacis et des rives du canal à Dunkerque a, quant à lui, rejoint la démarche écoQuartier en 2021 (labellisé étape 1). 🌿

Cette démarche est aujourd'hui invitée à évoluer, dans le prolongement de la feuille de route « Habiter la France de demain ».

Florian Bercault, maire de Laval et président de la commission nationale EcoQuartier a, dans cette optique, remis à Emmanuelle Wargon un livre blanc rédigé par les membres de la commission nationale écoQuartier et les partenaires de la démarche.

Première traduction concrète de ces propositions, une convention a été signée entre le ministère et le Cerema pour offrir un accompagnement stratégique et opérationnel à une quinzaine de quartiers par an sur 3 ans. En 2022, cet accompagnement sera en particulier mobilisé dans le cadre d'un programme en faveur de la requalification des « entrées de ville ».

Le ministère entend maintenir un rythme soutenu d'engagement des projets en lançant prochainement une nouvelle campagne de labellisation.

Les porteurs de projets seront invités à candidater sur la plateforme écoQuartier : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>

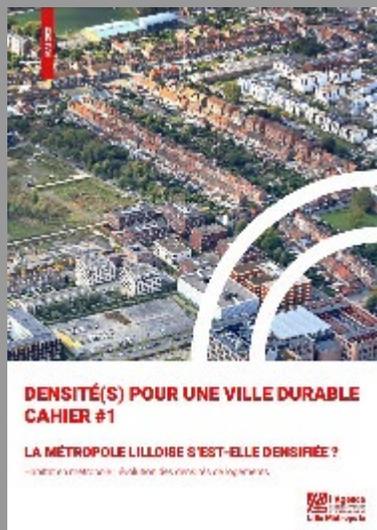
**ACCÉDER À LA LISTE  
NATIONALE DES  
LAURÉATS AU LIEN  
SUIVANT :**

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21.01.2022\\_liste%20campagne%20label%20%C3%A9coquartier%202021%20Etapes%201%20%C3%A0%204-1.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21.01.2022_liste%20campagne%20label%20%C3%A9coquartier%202021%20Etapes%201%20%C3%A0%204-1.pdf)

**RETROUVER LE DOCUMENT  
DE SYNTHÈSE DU LIVRE  
BLANC ICI :**

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21.01.2022\\_MTE-EcoquartierPourTous.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21.01.2022_MTE-EcoquartierPourTous.pdf)

## L'ADULM investit le sujet de la densité



L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole (ADULM) se lance dans une réflexion sur la densité au travers d'une série de 4 cahiers sur le sujet publiés tout au long de l'année 2021-2022 : une réflexion et du concret !

Elle « explore les conditions de son acceptabilité, voire de son aspiration » à l'échelle de la métropole, qui devient un atout merveilleux pour découvrir la diversité des formes possibles, et elle présente des exemples qui alimentent la réflexion.

Déjà deux numéros de « Densité(s) pour une ville durable » sont sortis, le premier en mai, le second en septembre qui ont pour sous-titres :

- la métropole lilloise s'est-elle densifiée ?
- repères et jalons

[Accéder au cahier n°1](#)

[Accéder au cahier n°2](#)

**Visiter**  
la rubrique «Foncier»  
du site de la DREAL  
Hauts-de-France

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Foncier->

**Retrouver**  
les précédents  
numéros  
d'Empreinte foncière

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Empreinte-fonciere-la-e-lettre-de-la-gestion-econome-de-l-espace>

Pour toutes remarques, propositions de sujets, échange vous pouvez contacter l'équipe de rédaction à [empreinte.fonciere.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr](mailto:empreinte.fonciere.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr)

La DREAL Hauts-de-France est un service déconcentré du ministère de la Transition écologique, du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et du ministère de la Mer.

[retour au sommaire](#) 